

ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

statistiques Question écrite n° 30178

Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie de lui donner des indications sur les recettes supplémentaires produites par l'augmentation du prix des jeux, que ce soit le PMU ou la Française des jeux, à la suite du passage à l'euro.

Texte de la réponse

Le passage à l'euro n'a pas généré de recettes supplémentaires s'agissant de la Française des jeux et du PMU. Il n'y a pas eu d'augmentation moyenne de la valeur marchande des jeux. Le montant de la mise pour chaque jeu ou pari a été arrondi à l'euro le plus proche, à la hausse (jeux de grattage à 5 et 10 F, Trio urbain) comme à la baisse (jeux de grattage à 20 F, grille de base au Loto, Quinté +). Ces conversions sans décimales étaient indispensables à la pérennité commerciale des jeux en cause et ont été mises en oeuvre sans changement du taux de retour pour le joueur. En revanche, le comportement des joueurs a été modifié par le changement de monnaie, dans la mesure où la très grande majorité des transactions de jeux se font en espèces. Pendant plusieurs mois, les opérateurs de jeux ont ainsi constaté un ralentissement manifeste de pans entiers de leur activité, résultant d'une désorientation du joueur vis-à-vis de la nouvelle division monétaire, avec un chiffre d'affaires global en retrait par rapport à 2001. Les efforts menés, notamment à travers des actions de communication pour accompagner les joueurs et parieurs dans le changement, ont permis d'atténuer l'impact global sur l'ensemble de l'exercice 2002, qui s'est achevé sur un résultat positif pour les deux opérateurs, mais en retrait par rapport à celui qui avait été atteint en 2001.

Données clés

Auteur: M. Marc Le Fur

Circonscription: Côtes-d'Armor (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 30178

Rubrique: Jeux et paris

Ministère interrogé : économie Ministère attributaire : économie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 15 décembre 2003, page 9554 Réponse publiée le : 16 mars 2004, page 2049